

## Tableau Explicatif - Offre des poste en GTC pour septembre 2006

Portrait de la division fictive	
Succursale A - 4 x BRC et 1 x 16/19.5	Succursale D (Désignée) - 3 x BRC et 1 x 16/19.5 et 3 x TPP
Succursale B (Désignée) - 2 x BRC et 1 x 16/19.5 et 3 x TPP	Succursale E - 3 x BRC
Succursale C - 3 x BRC	

**\* INSTRUCTION DE LECTURE: Suivre les rangs d'assignation, soit de haut en bas tout en respectant l'ordre des tours.**

Rang	Nom de l'employé	Statut <b>actuel</b> de l'employé	Ce que les représentants du GTC doivent offrir à l'employé <b>en fonction de son statut actuel (1<sup>er</sup> tour)</b>	Choix de l'employé (1 <sup>er</sup> tour)	Ce que les représentants du GTC doivent offrir à l'employé <b>en fonction de son statut actuel</b> et choix de l'employé (2 <sup>ième</sup> tour)	Ce que les représentants du GTC doivent offrir à l'employé <b>en fonction de son statut actuel</b> et choix de l'employé (3 <sup>ième</sup> tour)
1	<b>Alice</b>	<b>TPP</b>	Tous les TPP de la division.	Le TPP à la succursale D.	Le GTC lui offre le 16-19,5 et les 2 BRC à la succursale B. Alice refuse.	Le GTC lui offre les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner. Alice refuse.
2	<b>Béatrice</b>	<b>Détenteur de 16-19,5</b>	Tous les 16-19,5 et les BRC de la division ainsi que les TPP restants.	Un 16-19,5 et 3 BRC dans la succursale D.	Béatrice a déjà eu accès à tous les choix restants. Le GTC ne doit pas la contacter de nouveau.	Béatrice a déjà eu accès à tous les choix restants. Le GTC ne doit pas la contacter de nouveau.
3	<b>Claude</b>	<b>Détenteur de BRC</b>	Les BRC de la division sauf ceux des succursales désignées et les TPP restants.	2 BRC à la succursale E.	Le GTC lui offre le 16-19,5 et les 2 BRC à la succursale B. Claude accepte et doit donc abandonner ses 2 BRC à la succursale E.	Claude a déjà eu accès à tous les choix restants. Le GTC ne doit pas le contacter de nouveau.
4	<b>Émilie</b>	<b>Détenteur de 16-19,5 et de BRC</b>	Les 16-19,5, les BRC et les TPP restants.	Un 16-19,5 à la succursale A et trois BRC dans les succursales A, C et E.	Le GTC lui offre les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner. Émilie refuse.	Émilie a déjà eu accès à tous les choix restants. Le GTC ne doit pas la contacter de nouveau.
5	<b>Dominic</b>	<b>Non détenteur</b>	Les TPP restants.	Ne prend pas de TPP et reste non détenteur dans la division.	Dominic ne peut pas se voir offrir les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner car ils doivent être offerts aux détenteurs de poste en priorité. Le GTC ne doit pas le contacter immédiatement.	Le GTC lui offre les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner. Dominic refuse.
6	<b>François</b>	<b>TPP</b>	Les TPP restants	Ne prend pas de TPP et devient non détenteur dans la division.	François ne peut pas se voir offrir les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner car ils doivent être offerts aux détenteurs de poste en priorité. Le GTC ne doit pas le contacter immédiatement.	Le GTC lui offre les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner. François accepte.
7	<b>Gilles</b>	<b>TPP</b>	Les TPP restants	Le TPP à la succursale B.	Gilles ne peut pas se voir offrir les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner car ils doivent être offerts aux détenteurs de poste en priorité. Le GTC ne doit pas le contacter immédiatement.	Gilles a déjà eu accès à tous les choix restants. Le GTC ne doit pas le contacter de nouveau.
8	<b>Hubert</b>	<b>Détenteur de 16-19,5</b>	Les 16-19,5, les BRC et les TPP restants.	5 BRC dans les succursales A et C.	Le GTC lui offre les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner. Hubert refuse.	Hubert a déjà eu accès à tous les choix restants. Le GTC ne doit pas le contacter de nouveau.
9	<b>Isabelle</b>	<b>Détenteur de BRC</b>	Les BRC de la division sauf ceux des succursales désignées et les TPP restants.	Le TPP à la succursale D.	Le GTC lui offre les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner. Isabelle refuse.	Isabelle a déjà eu accès à tous les choix restants. Le GTC ne doit pas la contacter de nouveau.
10	<b>Julie</b>	<b>Non détenteur</b>	Les TPP restants.	Le TPP à la succursale B.	Julie ne peut pas se voir offrir les 2 BRC à la succursale E que Claude vient d'abandonner car ils doivent être offerts aux non détenteurs par ordre d'ancienneté. Le GTC ne doit pas la contacter immédiatement.	Julie a déjà eu accès à tous les choix restants. Le GTC ne doit pas la contacter de nouveau.

**Résultats :**

Après le 1<sup>er</sup> tour, il reste 2 BRC et 1 16-19,5 dans la succursale B et 2 TPP.

Après le 2<sup>ième</sup> tour, il reste 2 TPP et 2 BRC à la succursale E.

À la fin du processus, il reste 2 TPP non comblés.

NB: Un employé temps partiel à l'essai peut se voir offrir des BRC ou des TPP, **mais ne peut pas être détenteur d'un poste 16-19,5.**

**Élément à considérer : l'offre des postes se fait toujours en fonction du statut actuel de l'employé et non en fonction de son statut prévu pour septembre 2006.**